

OBJET

AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BOUGAINVILLES A LA BRETAGNE

**AVENANT N° 1 AU MARCHE TRAVAUX DU LOT N° 2 (CLOTURES)
AVEC L'ENTREPRISE ESPACE CLOTURE BTP (AUGMENTATION DE LA
MASSE GLOBALE ET NOUVELLE RAISON SOCIALE : DIRICKX ESPACE
PROTECT REUNION)**

La ville a engagé des travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin des Bougainvilliers à la Bretagne. Ce marché de travaux est réalisé en 2 lots.

Dans le cadre de cet aménagement, des travaux modificatifs doivent être effectués par l'entreprise ESPACE CLOTURE BTP titulaire du lot 2 - clôtures.

En effet, en raison des négociations menées par la ville avec les riverains et en raison de la modification du gabarit de la voie occasionnant des déplacements de murs et de clôtures, des quantités supplémentaires se sont avérées nécessaires.

En conséquence, le présent avenant a pour objet la prise en compte de l'augmentation de la masse globale des travaux répartie de la manière suivante :

- Augmentation des quantités du linéaire de clôture de 40 ml supplémentaires,
- Augmentation des quantités de pose de portail coulissant de une unité supplémentaire (prix pour mémoire au marché, passage de 0 à 1 unité),
- Augmentation des quantités de pose de portillons de une unité supplémentaire (prix pour mémoire au marché, passage de 0 à 1 unité).

Le montant initial des travaux est de 38 669,40 € TTC.

Le montant de l'Avenant n° 1 est de 7 291,20 € TTC.

L'incidence financière de l'Avenant n° 1 est de + 18,85 % par rapport au marché initial.

Le présent avenant entérine également le changement de raison sociale de l'entreprise ESPACE CLOTURE BTP, maintenant dénommée DIRICKX ESPACE PROTECT REUNION.

RAPPORT N° 09/1-28


Je vous demande donc :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise ESPACE CLOTURE BTP, d'une augmentation de 7 291,20 € TTC.

Cette dépense sera imputée au budget principal de la ville.

Le nouveau montant du marché est de 45 960,60 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

OBJET

AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BOUGAINVILLES A LA BRETAGNE

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ TRAVAUX DU LOT N° 2 (CLOTURES)
AVEC L'ENTREPRISE ESPACE CLOTURE BTP (AUGMENTATION DE LA
MASSE GLOBALE ET NOUVELLE RAISON SOCIALE : DIRICKX ESPACE
PROTECT REUNION)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les crédits seront imputés sur le budget principal chapitre 23 article 2315,

Sur l'avis favorable de la Commission appel d'offres en date du 8 décembre 2008 ;

Sur le RAPPORT N° 09/1-28 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Edmond LAURET, 7^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'avenant n° 1 au marché passé à l'entreprise ESPACE CLOTURE BTP pour les travaux d'aménagement du chemin des Bougainvilliers ; lequel porte le montant des travaux de 38 669,40 € TTC à 45 960,60 € TTC ; (imputation au budget principal).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'Avenant n° 1 au marché de travaux.

ARTICLE 3

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal sous le Chapitre 23, et Article 2315.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le **27 FEV. 2009**

LE MAIRE



Robert ANNETTE